Questions et réponses sur le nouveau système d’accès au stationnement

Table des matières

NOUVEAU SYSTÈME D’ACCÈS AU STATIONNEMENT 2
CONFIGURATION DU STATIONNEMENT DU CÉGEP 3
PARTENAIRE EXTERNE 4
TARIFICATION 4
TITRES D’ACCÈS AU STATIONNEMENT 5
CLIENTÈLE DES CLINIQUES ET DU CENTRE SPORTIF 9
IMPLANTATION 8
AVANTAGES DU NOUVEAU SYSTÈME D’ACCÈS AU STATIONNEMENT 10
EN SAVOIR PLUS 11

12 août 2025

NOUVEAU SYSTÈME D'ACCÈS AU STATIONNEMENT

Quand et où sera implanté le nouveau système d'accès au stationnement?

Le nouveau système sera implanté à la rentrée de l'automne 2025 dans le stationnement du Cégep.

Pour sa part, l'ÉNA continuera d'utiliser cette année les permis actuels à accrocher au rétroviseur, avec l'objectif d'implanter le même système pour la rentrée de l'automne 2026.

Pourquoi changer de système d'accès?

Ce nouveau système permettra d'améliorer significativement la fluidité et la sécurité aux entrées du stationnement tout en assurant la rentabilité de ce service autofinancé.

Comment fonctionnera le nouveau système d'accès?

Le nouveau système automatisé sera géré par un partenaire externe, la SPAQ. Sur sa plateforme sécurisée personnalisée pour le Cégep (https://cem.spaq.com/), les personnes utilisatrices pourront se procurer d'avance un titre de stationnement et enregistrer jusqu'à deux plaques d'immatriculation dans leur dossier. Elles recevront un billet virtuel à enregistrer dans le portefeuille de leur téléphone cellulaire. Les membres du personnel pourront également demander par Synapse une carte d'accès physique.

À la rentrée d'automne, les titulaires d'un titre de stationnement devront présenter à la borne d'entrée leur billet virtuel ou leur carte d'accès physique. Dans les semaines suivantes, la lecture automatique des plaques d'immatriculation sera déployée. Ainsi, à leur arrivée à l'entrée du stationnement, un capteur lira la plaque d'immatriculation de leur véhicule et ouvrira aussitôt la barrière.

En cas de problème avec la lecture de la plaque ou d'utilisation d'un véhicule non enregistré, les membres du personnel et de la communauté étudiante pourront toujours utiliser leur billet virtuel ou leur carte d'accès physique pour déclencher l'ouverture de la barrière.

Pour leur part, les personnes visiteuses pourront simplement prendre un billet à leur arrivée au stationnement, et le payer à une borne de paiement située à l'intérieur de nos bâtiments avant de quitter.

Pour faciliter encore davantage l'accès au stationnement, une personne membre du personnel de la Sécurité sera en poste à chaque entrée lors des périodes de pointe et des événements.

CONFIGURATION DU STATIONNEMENT DU CÉGEP

Le stationnement du Cégep demeurera-t-il séparé en deux zones?

Oui, le stationnement du Cégep demeurera séparé en deux zones, Zone 1 et Zone 2.

Les guérites demeureront-elles en place?

Les guérites resteront en place puisqu'une personne de la Sécurité sera postée à chaque entrée lors des périodes de pointe et des événements afin de faciliter l'accès.

PARTENAIRE EXTERNE

Qui est la SPAQ, le partenaire qui gérera les espaces de stationnement?

Le conseil d'administration du Cégep a conclu une entente avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ), une filiale de la Société québécoise des infrastructures. Cette société publique est donc le partenaire des institutions publiques (centres hospitaliers, universités, palais de justice, etc.) pour lesquelles elle gère plus de 130 000 places de stationnement. Elle a développé des systèmes et technologies éprouvés et détient toutes les certifications nécessaires à la protection des renseignements personnels.

TARIFICATION

Est-ce que l'adoption du nouveau système d'accès au stationnement entraînera une hausse des tarifs de stationnement?

Non, le changement de système n'occasionnera pas de frais supplémentaires pour les personnes usagères du stationnement. Le comité de direction effectuera, comme chaque année, un exercice de révision tarifaire qui pourrait mener à une légère évolution des tarifs. Dans le contexte actuel, tous les coûts de gestion du stationnement augmentent (déneigement, entretien, lignage, sécurité, réfection, affichage, etc.), sans compter ceux de la main-d'œuvre.

À quels moments le stationnement sera-t-il payant?

Le stationnement sera payant en tout temps et toute l'année à partir du vendredi 22 août 2025. Les 30 premières minutes seront toujours gratuites, un grand avantage pour les personnes venant reconduire quelqu'un par exemple.

Est-ce que la tarification sera modulée en fonction de la durée du stationnement?

Les tarifs seront modulés pour mieux refléter le principe de l'utilisateur-payeur. Ainsi, les jours de semaine, il variera selon la durée d'utilisation du stationnement pour atteindre le plein tarif après deux heures. Les journées de fin de semaine et à partir de 18 h 01 les soirs de semaine, il y aura un tarif unique pour toutes les zones.

TITRES D'ACCÈS AU STATIONNEMENT

Par quels moyens pourra-t-on se procurer des titres d'accès au stationnement?

Toutes les transactions en lien avec le stationnement seront gérées par la SPAQ, par le biais de sa plateforme sécurisée personnalisée pour le Cégep (https://cem.spaq.com/), et de bornes de paiement automatisées qui seront situées dans nos bâtiments, aux entrées du Cégep et du Centre sportif.

Quels seront les titres d'accès disponibles?

Plusieurs titres d'accès seront offerts pour répondre aux besoins différents de toutes les personnes usagères du stationnement :

- Permis annuel (Zone 1 ou Zone 2)
- Permis de session Automne
- Permis de session Hiver
- Forfait Occasionnel
- Billet quotidien

Comment fonctionneront les permis de stationnement (annuels ou de session)?

Le personnel et les membres de la communauté étudiante du Cégep pourront se procurer un abonnement annuel ou pour une session via la plateforme sécurisée de la SPAQ (https://cem.spaq.com/). Le personnel du Cégep pourra continuer de choisir entre un paiement complet par carte de crédit, ou des prélèvements multiples équilibrés sur la paie.

Pour chaque abonnement, il sera possible d'enregistrer jusqu'à deux plaques d'immatriculation, bien qu'un seul véhicule à la fois pourra accéder au stationnement. Les membres du personnel et de la communauté étudiante disposeront aussi d'un billet virtuel à insérer dans le portefeuille numérique d'un cellulaire qui pourra être utilisé au besoin à la borne d'entrée du stationnement, par exemple pour un véhicule de location ou si la plaque d'immatriculation est illisible. Pour leur part, les membres du personnel pourront soumettre une demande par Synapse afin d'obtenir une carte d'accès physique : Omnivox > Centre de services > Synapse (DiSTI-RM-AÉRO) > Nouvelle requête > Ressources matérielles > Sécurité / Stationnement / Extérieur > Demande | Carte d'accès physique pour le stationnement.

Est-ce qu'une voiture pourrait être enregistré dans deux dossiers différents?

Oui, par exemple, un couple pourrait enregistrer le même véhicule dans chacun de leurs dossiers respectifs. L'usage du billet virtuel peut être nécessaire dans ce cas.

Le personnel du Cégep pourra-t-il encore payer son permis de stationnement par prélèvements sur la paie?

Oui, les membres du personnel du Cégep pourront continuer de choisir entre un paiement complet par carte de crédit ou des prélèvements multiples équilibrés sur la paie s'ils ont un contrat annuel/session, ou ont un statut permanent ou régulier (donc le personnel occasionnel, remplaçant ou ayant un contrat de moins longue durée qu'une session ne peut se prévaloir de prélèvements sur la paie).

Les personnes qui fréquentent le Cégep et l'ÉNA devront-elles se procurer deux permis de stationnement?

Toute personne qui utilise à la fois le stationnement du Cégep et celui de l'ÉNA (même si l'un d'eux n'est fréquenté que de manière sporadique) doit obligatoirement acheter son permis de stationnement en utilisant la plateforme sécurisée de la SPAQ personnalisée pour le Cégep (https://cem.spaq.com/). Elle peut ainsi y enregistrer sa plaque d'immatriculation, ce qui est essentiel pour accéder au stationnement du Cégep.

Une fois cette étape complétée, elle est invitée à se présenter au local C-112 de l'ÉNA afin d'y récupérer son permis à suspendre au rétroviseur, nécessaire pour stationner sur le site de l'ÉNA. À partir du vendredi 22 août 2025, les personnes qui ont acheté un permis sur la plateforme de la SPAQ et qui vont à l'ÉNA pour récupérer leur permis à suspendre au rétroviseur doivent présenter leur billet virtuel pour accéder gratuitement au stationnement le temps de récupérer leur permis physique.

Il est suggéré aux personnes qui fréquentent principalement l'ÉNA de choisir un permis pour la Zone 2.

Quel titre de stationnement convient aux personnes qui l'utilisent occasionnellement?

Les personnes qui utilisent le stationnement de manière occasionnelle pourront acheter d'avance un ou plusieurs billets sur le site Web de la SPAQ, et même réserver leurs journées d'utilisation pour garantir leur place. Les frais seront alors portés automatiquement à la carte de crédit inscrite à leur dossier.

Comment les personnes visiteuses pourront-elles payer leur stationnement?

Les personnes visiteuses n'auront pas besoin de créer un profil avec la SPAQ. Elles prendront simplement un billet en entrant dans le stationnement, qu'elles pourront payer à une borne de paiement située à l'intérieur, près des sorties du Cégep et du Centre sportif.

J'ai reçu un courriel de confirmation d'achat d'un permis de stationnement mais la transaction n'a pas été débitée sur ma carte de crédit. Est-ce que mon permis est quand même valide?

Si vous êtes une personne étudiante et que vous avez acheté votre permis avant le 8 août 2025, la transaction a été automatique annulée en raison d'un problème technique et votre permis n'est donc pas valide. Vous devez en acheter un à la remise en vente des permis à la communauté étudiante, le jeudi 14 août à 9 h. Notez que les transactions faites par les membres du personnel ont bien été comptabilisées.

Pour tous les permis achetés avant le 15 août 2025, le montant de l'achat sera débité sur votre carte de crédit le 15 août 2025, premier jour de la validité officielle de votre permis.

J'ai acheté mon permis le 14 août 2025, lors de la mise en vente pour la communauté étudiante, mais je n'ai pas reçu mon billet virtuel. Est-ce normal?

Oui, vous recevrez votre billet virtuel par courriel dans les 24 h suivant votre achat.

CLIENTÈLE DES CLINIQUES ET DU CENTRE SPORTIF

La clientèle des cliniques devra-elle payer son stationnement?

Non, les frais de stationnement sont assumés par les cliniques. Les personnes qui y ont un rendez-vous peuvent échanger le billet pris à l'entrée du stationnement contre un billet de sortie auprès de la réception de la clinique.

La clientèle abonnée du Centre sportif devra-t-elle payer son stationnement?

Non, les frais de stationnement sont liés aux abonnements du Centre sportif, lorsqu'applicables (des exceptions s'appliquent). Par exemple, les personnes abonnées à la salle Ben Weider du Centre sportif recevront une carte de stationnement valide pour une durée de trois heures à la fois, tandis que celles qui s'inscrivent à un cours au Centre sportif disposeront d'une carte de stationnement valide pour un nombre précis d'entrées. La carte de stationnement pour les personnes abonnées au Centre sportif n'est pas destinée aux membres du personnel et de la communauté étudiante du Cégep ni aux locataires du Centre sportif.

AVANTAGES DU NOUVEAU SYSTÈME D'ACCÈS AU STATIONNEMENT

Quels sont les avantages de ce nouveau système?

Ce système permettra d'améliorer significativement la fluidité et la sécurité aux entrées du stationnement tout en assurant la rentabilité de ce service autofinancé.

Comment le nouveau système permettra-t-il un meilleur contrôle des coûts?

Le stationnement des cégeps doit être un service autofinancé et le nouveau système permettra d'assurer sa rentabilité. De plus, la gestion des transactions par la SPAQ déchargera le personnel du Cégep présentement affecté à l'administration financière du stationnement.

En plus du personnel de la Sécurité présent aux guérites, du personnel de la Direction des ressources matérielles et de la Direction des finances consacrent énormément de temps au traitement et à la validation des transactions et des dépôts. Ces personnes pourront désormais réaliser d'autres tâches ayant une plus grande valeur ajoutée.

L'automatisation du système permettra également d'appliquer la tarification en tout temps, respectant ainsi le principe d'utilisateur-payeur, et cela, sans accroître les frais de main-d'œuvre.

Quelle est l'importance du changement de système d'accès au stationnement dans le grand projet Un Cégep en transformation?

L'amélioration de la fluidité et de la sécurité aux entrées et sorties du stationnement favorisera une cohabitation harmonieuse des activités normales du Cégep, du Centre sportif et du Théâtre de la Ville avec le chantier du futur Pavillon de la santé et de l'innovation, point culminant de la métamorphose de notre cégep.

EN SAVOIR PLUS

Comment s'informer sur le stationnement au Cégep?

La page Stationnement du site Web contient toutes les informations en vigueur et elle est mise à jour régulièrement. C'est la page à consulter au moment de planifier votre visite au Cégep. Également, les informations pertinentes seront disponibles sur cette page lorsque la communauté collégiale sera appelée à se procurer des titres de stationnement en vue de la rentrée d'automne 2025.

Comment m'informer sur les projets de transformation du Cégep?

Pour tout savoir sur les projets de transformation du Cégep, **abonnez-vous** à l'*Info-Chantier Notre Cégep en transformation* envoyé périodiquement par courriel.

Comment transmettre une question ou un commentaire?

Si vous avez des questions ou des commentaires en lien avec le stationnement, vous pouvez les transmettre à **stationnement@cegepmontpetit.ca**.